

LA MECS DES MONÉDIÈRES

Département de la Corrèze (19)

Présentation de l'action

Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation

Centre des Monédières (Mecs) installé à Treignac en Corrèze (19260).

Service gérant l'action

C'est l'association des Monédières qui gère les différents services, elle-même soutenue par la fondation Claude Pompidou.

Personne à contacter

Michaël Muzzarelli, directeur du centre des Monédières.

Courriel : mecscentredesmonedieres@wanadoo.fr.

Téléphone : 09 67 47 03 73.

Échelle de l'action

La MECS compte 72 places. Historiquement, les mineurs accueillis venaient majoritairement de Paris et pour quelques-uns des départements d'Île-de-France et de la Corrèze. Depuis 2003, la part des mineurs provenant de la région parisienne a baissé et des mineurs proviennent d'autres départements comme la Vendée ainsi que des départements limitrophes à la Corrèze : Haute-Vienne, Vienne, Deux-Sèvres, Gironde.

Cadre juridique

Longtemps le centre a eu une double habilitation pour accueillir des mineurs dans un cadre civil et dans un cadre pénal. Aujourd'hui l'habilitation est exclusivement consacrée à la prise en charge des mineurs en danger.

Financement

Le prix de journée sur le centre des Monédières est de 135 euros par jour. La fondation Claude Pompidou soutient également l'association d'un point de vue financier, sur le bâti principalement.

Élaboration du projet

Critères ayant motivé le projet

Dans les années 1950, le centre a commencé à accueillir des jeunes filles en grandes difficultés scolaires et/ou professionnelles, avant de connaître une baisse significative de son activité dans les années 1970. Pour éviter cette perte d'activité économique dans un secteur très rural,

le maire de l'époque a sollicité M. Chirac, alors ministre et élu corrézien. Dans la même période, M^{me} Pompidou crée la fondation du même nom, qui se spécialise alors sur l'accueil des personnes isolées, notamment suite à la guerre du Liban. Le centre commence donc à accueillir à cette époque des enfants libanais et parisiens (de la DDASS) ayant des problèmes sociaux avec inadéquation scolaire. Cela s'inscrit dans la poursuite du projet initial : soutien scolaire, formation, école, valeurs républicaines, équipe bienveillante.

Focus sur les valeurs de la fondation

Considérer la personne dans sa globalité

L'action des bénévoles comme la prise en charge des résidents considère la personne aidée dans sa globalité, en prenant en compte son contexte personnel, familial et institutionnel. La personne ne se fragmente pas. Préserver la dignité de l'individu, c'est veiller au maintien de ses liens avec la société.

Agir dans la durée

L'écoute, l'attention, l'accueil s'inscrivent dans une volonté d'agir dans la durée, là où les besoins existent réellement, dans une complémentarité avec l'action publique et collective, et dans le respect des bonnes pratiques et des recommandations. Le souci de bienveillance et de tolérance est garant d'un esprit d'ouverture et d'intégration des différences.

Respecter l'autre

Le respect de l'autre, de ses croyances et de ses convictions a pour corollaire l'exigence d'une approche non-confessionnelle et l'absence de prosélytisme, de quelque nature ou sous quelque forme que ce soit, dans l'action menée.

L'intégrité, la rigueur dans l'utilisation des moyens affectés aux différentes missions, la vigilance dans le respect de la volonté des donateurs ou des aides publiques doivent garantir le sérieux, l'efficacité et la pérennité de la fondation Claude Pompidou.

Personne à l'initiative du projet

M. Jacques Chirac et M. Paul Pouloux, Maire de Treignac.

Références à un projet du même type

Aucun si ce n'est la filiation avec le projet d'origine.

Références théoriques

Il existe dans cette institution un savoir-faire et savoir-être avec le public spécifique des mineurs isolés étrangers (MIE) sans que cela ne soit à ce jour formalisé. Le projet d'établissement est en cours d'écriture.

Public visé

Actuellement, le centre des Monédières accueille des MIE. Leur expérience et leurs relations avec les prescripteurs (ASE de Paris, de Corrèze, de départements d'Île-de-France et limitrophes à la Corrèze) leur permet de poser certaines conditions lors de la préparation de l'accueil de

ces jeunes. Notamment, le centre des Monédières accueille prioritairement des mineurs âgés de moins de 15 ans ou pour lesquels il est possible d'envisager un contrat jeune majeur après leur majorité si leur parcours de formation et d'apprentissage n'a pas encore débouché sur une qualification ou une possibilité d'emploi en alternance. Les équipes éducatives et de direction considèrent en effet qu'une période de trois ans est nécessaire pour accompagner ces jeunes, quels que soient leur profil, leur expérience scolaire et leur maîtrise du français, jusqu'à une insertion professionnelle et sociale.

Moyens en personnels, finances, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants

Actuellement, le centre des Monédières comporte une Mecs et un lycée hôtelier. La Mecs est organisé autour de quatre unités de vie, auxquelles s'ajoutent le « sas » (unité de vie récemment ouverte dans laquelle passent les jeunes les plus proches de la majorité et l'autonomie) et l'UAE (« unité d'action éducative » qui concerne les jeunes majeurs hébergés dans des logements extérieurs).

Objectifs du projet

Les objectifs de la prise en charge sont de qualifier les jeunes, de leur permettre de trouver un emploi, d'accéder au séjour régulier à leur majorité, et de devenir des citoyens autonomes. L'école et la formation sont des aspects essentiels de la fabrique d'un citoyen : rencontres avec d'autres personnes, sorties du centre, immersion pour la langue.

Date de début du projet

L'histoire de l'institution n'est pas clairement établie à ses débuts, mais la prise en charge des jeunes filles remonte aux années 1950.

Grandes étapes chronologiques

Initialement la maison d'enfants des Monédières accueillait des jeunes filles en difficultés scolaires et d'insertion. Peu à peu, la maison s'est spécialisée en protection de l'enfance pour s'orienter, dans le courant des années 1970, vers l'accueil des MIE, gardant ainsi sa philosophie initiale tournée vers l'insertion scolaire et professionnelle et l'apprentissage de l'autonomie.

À cette époque, le public accueilli était constitué principalement de mineurs isolés étrangers d'origine libanaise orientés par l'ASE de Paris ou des départements d'Île-de-France. En 1993, la fondation des Monédières a construit un lycée hôtelier pour se doter d'un nouvel outil pouvant faciliter les démarches d'apprentissage et de formation des jeunes accueillis. Au fur et à mesure des accueils, la Mecs s'est peu à peu spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement des MIE.

Ce modèle a fonctionné jusqu'en 1998 malgré les réformes de décentralisation (1982 et 1986). L'établissement a toujours eu et garde aujourd'hui encore des liens privilégiés avec Paris, même si la part des jeunes orientés par l'ASE de Paris tend à diminuer depuis la mise en œuvre de la répartition des MIE sur l'ensemble du territoire national via la cellule d'orientation PJJ.

Jusqu'à 2002, le centre possédait une double habilitation pour accueillir des mineurs dans un cadre civil et dans un cadre pénal. À partir de 2002, et jusqu'à aujourd'hui, le public accueilli

est à 100 % composé de MIE dans un cadre civil. Cette spécialisation n'a pas été le fruit d'une volonté délibérée mais s'est faite empiriquement au gré des opportunités. À cette époque, les équipes n'étaient pas qualifiées. La priorité de l'équipe de direction était d'employer « local » pour participer au développement économique du territoire. Depuis, les agents ont fait beaucoup de validation des acquis de l'expérience.

Le département de la Corrèze est venu solliciter le centre pour accueillir des MIE ainsi que des jeunes à difficultés multiples. Depuis la mise en place du système de péréquation suite à la circulaire Taubira de 2013, la composition du groupe des mineurs isolés étrangers a profondément changé. Juste avant la mise en œuvre de la répartition, le centre accueillait 50 MIE orientés par l'ASE de Paris, 10 orientés par l'ASE de Corrèze, et environ 10 autres provenant soit de départements proches de la Corrèze (Creuse), soit des départements d'Île-de-France. Aujourd'hui, les mineurs isolés étrangers orientés par Paris ne sont plus que 18, alors qu'un nouveau partenariat avec la Vendée a été signé récemment et que la Gironde a également sollicité le service.

Description de l'action à ce jour

Description de l'action effective

Le dispositif permet d'accueillir 72 MIE. Dans le même temps, le centre des Monédières gère un lycée professionnel spécialisé dans les métiers de bouche : cuisine et service en salle (contrat d'association avec le rectorat ratifié en 2008).

Modalités d'entrée en contact avec le public

Le service reçoit en moyenne 130 demandes d'admission par an. Sur ces nombreuses candidatures, une trentaine sont retenues dans une année, ce qui donne une rotation annuelle d'environ 25 jeunes.

Après l'étude de la demande d'admission provenant d'un service de l'ASE, une première rencontre a lieu avec le jeune pour finaliser l'acceptation de l'accueil. Les décideurs sont particulièrement vigilants à la temporalité de la prise en charge et à la politique départementale en matière d'accompagnement des jeunes majeurs. Au vu de leurs objectifs d'accueil, d'orientation et d'accompagnement du jeune, ainsi que d'apprentissage du français et de formation professionnelle, le centre des Monédières considère avoir besoin d'environ trois ans de travail. Autrement dit, pour travailler avec un jeune dans des conditions optimales, le centre des Monédières tend à accueillir principalement des MIE de 15 ans ou, si certains sont un peu plus âgés, des MIE pour lesquels ils ont l'assurance qu'un contrat jeune majeur pourra être signé pour continuer à accompagner ce jeune le temps de finaliser son apprentissage ou sa formation. Sans ces deux conditions, le centre des Monédières estime ne pas pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Les personnels de direction du centre disent vouloir éviter à tout prix de laisser un jeune à la rue à ses 18 ans, faute de perspective professionnelle ou du renouvellement d'une aide. De plus, certains, du fait de leur méconnaissance des pratiques administratives, peuvent s'ils ne sont pas accompagnés perdre leurs droits en six mois. Il vaut donc mieux, de l'avis de l'équipe de direction, se donner du temps pour optimiser les chances de ces jeunes.

D'après eux, cette posture « *est globalement comprise par les partenaires, même si ce n'est pas toujours réalisable pour eux vu leurs contraintes budgétaires* ». Les chefs de service et le directeur du centre s'accordent pour observer que ce principe est fragile car rien n'est jamais acquis et la conjoncture actuelle pourrait malheureusement le remettre partiellement en cause.

Le centre préconise une visite préalable des locaux par le mineur. Cependant, ce type de visite est assez rare et prend moins d'importance pour les MIE qui sont généralement satisfaits d'avoir une place dans un foyer. L'équipe éducative dispose de peu d'informations à l'arrivée du jeune. Ils ne possèdent pas l'intégralité du dossier mais uniquement les données principales.

Une fois accueilli, le centre propose au mineur la mise en place d'un projet personnalisé au bout de deux mois. Cet outil s'inscrit dans la perspective de la loi de 2002 (il est à noter qu'aucun des services ASE avec lesquels travaille le centre ne propose de projet pour l'enfant (PPE) pour les MIE dont ils ont la charge). Pour les MIE non francophones, la réflexion autour de la rédaction d'un projet prend plus de temps, notamment pour que ces jeunes puissent prendre plus finement connaissance des spécificités françaises de tel ou tel métier ou secteur d'activité. Le service dispose de certains outils ou tests durant cette phase d'observation pour vérifier l'adéquation du projet avec le niveau du jeune. Ensuite, pour ces jeunes, un projet est proposé rapidement, mais doit être revu régulièrement, pour être plus abouti au bout de six mois. Pour cela, le service s'appuie sur un document type qu'ils informent chronologiquement, au fil de l'eau. Si le projet se fait en fonction des envies du jeune, des contraintes de temps obligent aussi à faire des choix en fonction d'autres éléments, et non pas seulement en fonction de son envie et/ou de ses capacités. Le projet est discuté en équipe pour validation deux fois par an, ce qui a pour avantage de valoriser aussi bien le jeune que le professionnel référent, qui peuvent ainsi prendre conscience du travail accompli.

Professionnels participant à l'action (et autres services)

Dans chaque unité de vie du bâtiment collectif travaillent un éducateur spécialisé et deux moniteurs éducateurs pour 12 jeunes (chaque travailleur social est référent de 4 mineurs). Dans l'unité 528 du sas, 4 éducateurs spécialisés s'occupent de 12 jeunes. Pour l'UAE, 2 éducateurs spécialisés suivent les situations des jeunes majeurs. À ces 18 travailleurs sociaux en poste s'ajoutent 2 éducateurs moniteurs « roulants » qui assurent les remplacements lors des congés divers.

Le centre emploie également : 1 éducateur dit « de jour » qui gère les questions « administratives » quotidiennes (bons de transports, argent de poche, etc.), ½ ETP de psychologue, 1 infirmier, 1 aide-soignante, 2 chefs de service et 1 directeur.

Il est à noter que l'un des chefs de service coordonne l'activité du lycée hôtelier. Il est d'ailleurs le seul employé du centre des Monédières présent sur le lycée. La volonté de l'équipe de direction du centre était de bien différencier l'espace scolaire de l'espace résidentiel.

L'accompagnement et le travail éducatif et pédagogique auprès des MIE accueillis se déclinent en plusieurs axes et sur deux espaces distincts (espace scolaire et espace résidentiel). La prise en charge des MIE est spécifique sur différents points : accès à la scolarité, accès aux droits et au séjour, suivi médico-social, soutien psychologique adapté au contexte de la migration, recours à la médiation interculturelle et à la connaissance des différentes cultures pour le respect des règles de vie collective.

Concernant le volet pédagogique et scolaire, le centre dispose de plusieurs possibilités : le lycée hôtelier dont il a la gestion, mais également une classe UPA (unité pédagogique adaptée) au collège de Treignac.

À la création du lycée hôtelier, l'Éducation nationale (EN) a détaché des enseignants sans formalisation (lettre de J. Chirac à F. Bayrou, alors ministre de l'Éducation nationale). L'établissement n'était pas alors sous contrat avec l'EN. Depuis 2008, le lycée étant passé sous contrat, l'établissement est géré distinctement de la Mecs. Ce choix s'explique par ce que cette proximité engendrait des confusions entre prise en charge éducative, scolarité et insertion professionnelle. Les usagers ne se repérant pas bien, il a été décidé de différencier les deux structures, tant sur le plan administratif (passage d'un contrat avec l'EN) que sur celui de la prise en charge. Cela permet également que les éventuels problèmes pouvant se poser dans la Mecs ne trouvent pas une déclinaison dans les salles de classe, et que les jeunes sachent que leurs éventuelles difficultés d'ordre relationnel ou autres ne sont pas connues de leurs professeurs. L'équipe dirigeante a donc institué deux espaces distincts, avec des professionnels différents, pour éviter les interférences entre l'éducatif et le pédagogique.

Le chef de service du lycée hôtelier gère donc la communication entre la Mecs et l'équipe enseignante, ce qui est bien compris et accepté par les enseignants.

De plus, l'accompagnement scolaire n'est pas forcément chose aisée pour les travailleurs sociaux, et le temps de soutien scolaire peut aussi représenter un surcroît de travail pour des jeunes qui sont déjà en salles de classe de 8 à 18 heures.

Concernant la classe UPA, elle offre une certaine souplesse à la Mecs pour l'orientation de ses jeunes en milieu scolaire. Une commission mixte (Mecs/collège) a lieu une fois par trimestre (3 sièges établissements, 3 sièges collège, 1 siège conseil d'administration, 1 siège inspection académique). Les MIE sont prioritaires sur les formations CAP sur l'académie. Celui qui sort de la classe spécialisée va avoir des points supplémentaires pour intégrer un lycée professionnel de la région.

Dans l'ensemble, le chef de service du lycée hôtelier (qui gère aussi le suivi des formations) considère que les relations entre MIE et autres collégiens *« se passent bien. Cette année, le collège a souligné un grand brassage. Nos élèves ne se distinguent pas par leur mauvais comportement. »*.

Au niveau de l'apprentissage, certains peuvent avoir des difficultés dans l'élaboration du discours, qui vont les pénaliser et les faire sous-évaluer. L'une des difficultés que rencontrent les équipes est la discordance criante entre différentes évaluations, en fonction du contexte.

Le chef de service du lycée insiste sur le fait que *« le langage déficitaire est très stigmatisant dans notre pays. Il faut prendre en considération que pour ces jeunes, il faut du temps et que tout cela n'est pas linéaire, parfois il y a des déclenchements avec des changements profonds et soudains. De nombreux aspects sont à prendre en considération : certains peuvent être sous l'effet d'un trauma, parfois certains thèmes sont culturellement compliqués pour eux à discuter, mais une fois qu'il y a de la confiance les choses peuvent changer subitement. Parfois la rencontre lors des premiers stages débloque les choses, ils se rendent compte qu'ils sont débrouillards, ils savent faire des choses, ils prennent des initiatives. »*

Il faut également prendre en considération leurs représentations et rapports aux méthodes d'apprentissage. Ainsi, après avoir essayé une méthode pédagogique innovante, les enseignants de l'UPA sont revenus à une méthode classique. Alors que les enseignants avaient retiré tableaux et chaises en rangée pour favoriser les échanges, les mineurs ont demandé à ce que tableaux et chaises reviennent dans la classe car cela correspondait à l'image qu'ils ont de l'école. Idem pour les méthodes intuitives qui peuvent les bousculer alors qu'ils attendent une leçon, un cours théorique.

Après le collège, les mineurs sont accompagnés dans leur choix de métier. En décembre 2015, le centre disposait de 30 places dans le lycée hôtelier de Treignac, 25 au collège de Treignac, les autres mineurs pouvant être pris en internat dans des lycées à Limoges, Brive, Bellac... Les choix s'orientent principalement vers des CAP ou bien quelques bacs professionnels (même si les services de l'ASE souhaitent limiter les filières longues). Les premières années en lycée professionnel peuvent également être difficiles. Là encore, il faut accorder un certain temps au mineur pour que certains blocages disparaissent.

Dans l'ensemble, l'insertion professionnelle des mineurs accueillis est jugée très satisfaisante. Cette insertion peut se réaliser en Corrèze ou à Paris. D'après les personnes rencontrées, ceux qui repartent de la région sont ceux qui ont une promesse d'emploi, mais de plus en plus de jeunes restent ici. À Paris, les possibilités d'emploi sont plus importantes mais le problème se situe au niveau du logement. De même, les conditions d'accès aux droits seraient plus complexes à Paris qu'en Corrèze, et les jeunes échangent d'ailleurs leurs informations sur les spécificités des territoires.

Les autres axes de travail et d'accompagnement renvoient principalement aux questions administratives (régularisation du statut du mineur), aux questions de santé (physique et mentale), et à celles de la gestion de groupe et du respect des règles de vie construites autour des valeurs de la fondation.

Concernant les questions administratives et l'accès au séjour, le centre a élaboré un dossier type constitué de plusieurs éléments, notamment un rapport éducatif. La préfecture prend en compte l'avis de l'équipe et de l'éducateur référent (interne) sur le sérieux du parcours, mais aussi du projet. Sur ce point, l'équipe de direction est satisfaite des « *vrais échanges* » avec la préfecture de Corrèze. La cheffe du bureau des étrangers s'est déplacée dans l'établissement pour échanger directement avec les professionnels. Les demandes sont centralisées par un éducateur spécialisé mais, en revanche, l'accompagnement dans les démarches se fait avec l'éducateur référent.

Concernant les questions de santé physique et mentale, le centre dispose de certaines ressources en interne. La présence d'une infirmière et d'une aide-soignante à temps plein permettent de répondre aux besoins en terme de santé physique. Sur le plan psychologique, les ressources sont plus rares. Une psychologue est employée à mi-temps mais cela reste insuffisant pour satisfaire l'ensemble des besoins. Auparavant, l'ASE de Paris pouvait financer, si besoin, des consultations (et les frais de transports afférents) au centre Devereux. Aujourd'hui, ces financements ne sont plus possibles. Le centre considère ainsi être dépourvu de ressources sur le plan de l'ethnopsychiatrie. Le lien avec le secteur médico-psychologique du territoire est encore à consolider selon le directeur de l'établissement. Pour ce dernier, au vu de la faiblesse des ressources, il y aurait un intérêt commun, avec les autres structures du département, à créer un réseau pour les mutualiser.

La question de la santé mentale est particulièrement importante pour deux raisons. D'une part, la possibilité d'un trauma lié à l'exil ou aux circonstances du voyage migratoire, qui peut engendrer une multitude de blocage dans l'apprentissage et dans l'insertion sociale et culturelle. D'autre part, le risque élevé d'une pression importante liée au projet migratoire. Les membres des équipes soulignent ainsi que les jeunes qui ne réussissent pas sont dans un état psychologique difficile voire catastrophique, notamment du fait d'un sentiment d'échec vis-à-vis de leur famille et du risque d'une exclusion. Lorsque, pour diverses raisons, ces enfants ne répondent plus à la commande parentale, leur état psychologique peut décliner. De même, les membres des équipes soulignent que le soutien de certaines communautés nationales à Paris n'est pas forcément toujours bienveillant. Il est donc important pour le centre de réussir à créer du lien avec la communauté locale qui peut devenir également une nouvelle ressource pour ces jeunes (comme par exemple une participation à une manifestation dans le cadre du téléthon au village de Treignac qui a permis le partage de moments de convivialité entre les jeunes et les habitants).

Enfin, concernant la gestion des groupes et le respect des règles de vie, les équipes éducatives et de direction s'appuient sur les valeurs de la fondation. Les équipes éducatives ont progressivement mis au point leurs pratiques, comme par exemple la médiation interculturelle qui s'est développée au fur et à mesure.

Les membres de l'équipe de direction ne remarquent pas de difficultés importantes au niveau du respect des règles de vie collective. Par exemple, au lycée hôtelier, il y a peu d'absentéisme ou d'heures de colles.

La laïcité est une question souvent discutée. À ce sujet, le positionnement de l'équipe de direction est d'échanger, de négocier, sans recourir de manière trop sèche à des interdictions. Par exemple, sur l'écoute de musique religieuse via le téléphone portable, elle est possible avec écouteurs mais pas si elle est imposée aux autres.

Le fait qu'il n'y ait pas d'offre religieuse sur le territoire (pas de mosquée, de temple sikh, etc.) peut amener les jeunes à aller chercher sur Internet des informations et des espaces où échanger sur leurs pratiques religieuses. C'est un point sur lequel les équipes sont très vigilantes et les réseaux sont sécurisés.

Concernant le maintien des relations avec la famille, le centre incite les enfants à entretenir le lien avec leurs familles. Il s'agit pour eux d'adopter une posture « honnête » où les choses peuvent être dites dans les rapports éducatifs sans que cela ne remette en cause l'accès au séjour. Pour l'équipe de direction, ce n'est ni dans l'intérêt du jeune, ni dans celui de l'établissement de mentir. Cependant, les échanges avec les jeunes autour de leurs familles sont assez compliqués, surtout la première année, pour diverses raisons (discours intégré, barrière de la langue, nécessité que l'enfant soit rassuré pour pouvoir en parler). Petit à petit, à mesure que la confiance se crée, la parole semble se libérer. Dans le même ordre d'idées, le service demande aux jeunes de ne pas mentir sur la qualité des documents administratifs, car cela pourrait leur nuire à l'accès au séjour.

Implication de la hiérarchie et autres institutions

Il y a à ce jour peu d'implication du conseil départemental de Corrèze dont le schéma doit être actualisé, mais ce dernier demande que la structure accueille prochainement des jeunes à difficultés multiples sans plus de précision à ce jour. Les professionnels du centre font le constat que les référents de l'ASE sont de moins en moins présents dans le suivi des MIE. Le centre

essaie donc de travailler prioritairement avec des départements ou des secteurs qui nomment des référents sociaux qui fassent le lien entre l'établissement et l'ASE. Cette moindre présence a affecté le maillage territorial au niveau de l'ASE, et de nombreuses disparités entre les territoires apparaissent (en Corrèze notamment). Ceci pose de nombreux problèmes ; d'ailleurs les disparités entre les services ASE concernant le suivi ou l'accès au contrat jeune majeur sont connues et discutées entre jeunes.

Cependant, le désengagement du référent semble comporter un avantage, selon les membres du centre : un accès direct aux juges. En Corrèze, le centre peut saisir directement le juge des enfants, qui saisit ensuite rapidement le juge des affaires familiales. Pour le moment, il n'y a pas d'administrateur *ad hoc* en Corrèze, mais cette situation est amenée à évoluer.

Concernant l'aspect scolaire et notamment la classe UPA, l'équipe de direction remarque que l'Éducation nationale a progressé depuis huit ans vis-à-vis de cette population. Il semblerait que les représentants de l'Éducation nationale soient moins démunis et connaissent mieux cette population, même s'ils n'ont pas toujours les outils adéquats. Ils seraient également plus persévérants avec ces jeunes. Au fur et à mesure de leur rencontre avec ceux-ci, ils auraient accumulé certaines connaissances et pratiques, notamment l'idée d'une temporalité différente dans les apprentissages et les progrès réalisés. Pour certains de ces jeunes, la première année de scolarité peut être très difficile ; cependant elles n'augurent pas nécessairement de la suite de leur scolarité, et ils peuvent devenir par la suite de bons élèves.

Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers

Le centre des Monédières fonctionne sept jours sur sept pour sa partie hébergement, excepté une période de fermeture sur la période estivale. Le fonctionnement du lycée est calqué sur le calendrier de l'Éducation nationale.

Modalités d'information de l'environnement sur le dispositif

Lorsque l'activité engendrée par l'ASE de Paris a commencé à diminuer les responsables de la structure sont allés à la rencontre des départements limitrophes mais aussi du conseil départemental de Vendée.

Réaménagement ou évolution du projet

Le projet de la fondation des Monédières est actuellement en cours de redéfinition. Un constat a été effectué : les équipes disposent d'un savoir-être et d'un savoir-faire spécifiques aux MIE mais qui ne sont pas, pour l'heure, formalisés. L'un des chantiers à venir sera de réussir à valoriser ces connaissances cumulées. Des observateurs extérieurs (notamment Sarah Przybyl, doctorante en géographie au laboratoire Migrinter) sont venus visiter le centre pour aider à la mise en avant de certaines compétences de la structure.

Il y a également une réflexion en cours sur d'éventuels ajustements à faire dans le projet de la Mecs pour faire valoir cette expérience et acter dans les écrits ce qu'implique cette spécialisation autour des MIE. Par exemple, le recrutement de techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) serait-il pertinent au vu du public ? Idem pour des animateurs sportifs, des médiateurs interculturels ?

Actuellement, une formation de maîtresses de maison, qui assurent une proximité domestique avec les jeunes, a eu lieu mais cette démarche doit se faire doucement, pour ne pas empiéter sur le travail des éducateurs et les relations qu'ils ont construites avec les jeunes.

Un réaménagement des positions et places de chacun (avec des éducateurs plus axés sur la coordination des interventions) est en réflexion.

Éléments relatifs à l'évaluation

L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?

Un audit externe réalisé par Daniel Gacoin (ProÉthique Conseil) est prévu sous peu. L'objectif sera d'interroger la cohérence de la chaîne, de la politique d'établissement jusqu'à la prise en charge.

Conclusions, perspectives dégagées

Sur une éventuelle spécificité du public MIE, le directeur de l'établissement se pose la question suivante : faut-il développer un nom spécifique ? Un statut administratif spécifique ? Selon lui, les prises en charge sont effectivement spécifiques : scolarité, administratif (accès aux droits, à la nationalité), médico-social, soutien psychologique adapté, médiation interculturelle, connaissance des cultures. Cela nécessite également une articulation État/collectivité territoriale, notamment sur l'accès aux droits. Peut-être sommes-nous, avec les MIE, sur des questions qui relèvent plus d'une protection de l'adolescence (avec toutes les questions relatives à l'insertion professionnelle, l'accès aux logements, etc.) que sur une protection de l'enfance « classique ». Cela expliquerait pourquoi certains services ASE se trouvent démunis pour travailler avec ce public qui appelle à de nouvelles compétences (comme l'accompagnement à l'accès aux droits). Pourtant, si l'on pense dans une perspective de développement local, l'arrivée et l'insertion de cette population représente bien plus une chance qu'une charge.

Fiche réalisée le 5 janvier 2016, à partir d'une visite sur site les 7 et 8 décembre 2015 par deux membres de l'ONPE.